

Image not found or type unknown



Déclaration fiscale par rapport à la vie avec une copine

Par **papounet**, le **25/01/2008** à **11:23**

je suis veuf avec deux enfants à charge, je vivais seul depuis dix ans, et maintenant je vis chez ma copine, que devons nous déclarer aux impôts, ma copine touche l'allocation de solidarité spécifique , elle bénéficie de la cmu, elle est propriétaire de la maison ou nous vivons, moi je suis à la retraite et je voudrais savoir quels sont les avantages ou les inconvénients fiscaux par rapport à cette situation, je vis chez elle depuis seulement six mois.